

RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS

RENCONTRES DU CINÉMA EUROPÉEN 2026 - Islande

Article 1

Organisateur / Période du jeu

L'association Cinécran, Siret : 422 853 135 00032, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1996, dont le siège social est situé au 08, rue du commerce de Vannes, organise un jeu concours du mercredi 25 mars 2026 au samedi 28 mars 2026 inclus.

Ce jeu concours est gratuit, sans obligation d'achat. Les modalités de ce jeu sont décrites dans le présent règlement affiché sur la page suivante du site internet du festival **cinecran.org** : <https://www.cinecran.org/concours-icelandair/>

Cinécran se réserve le droit d'écourter ou d'annuler le jeu concours si les circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligeaient. Sa responsabilité ne pourrait dans ce cas pas être engagée.

Article 2

Règlement

Le présent règlement du jeu s'adresse, à titre gratuit, à toutes les personnes participant pendant le festival de cinéma de Vannes du 25 au 28 mars 2026.

L'adresse officielle du jeu est (bureau fermé au public) :

Association Cinécran
1er étage de la Traverse
8, rue du commerce
56000 VANNES

Article 3

Participant·es

Ce jeu est ouvert à toute personne de plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine.

Les membres du bureau et salarié·es de Cinécran et la société partenaire du jeu concours (*à savoir Icelandair*) ne pourront pas participer au tirage au sort.

Il est précisé qu'une personne est identifiée par ses nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail indiqués par elle-même. En cas de contestation, seuls les listings de Cinécran feront foi.

L'association organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 4

Principe

Pour participer à ce jeu, il faut successivement, au cours de la période indiquée dans l'article 1, avant le samedi 28 mars 2026 à 13:00 :

- Remplir le bulletin de participation en accès libre dans le hall du cinéma Garenne (13bis rue Alexandre Le Pontois - Vannes) lors du festival ;
- Le déposer dans l'urne prévue à cet effet ;
- Avoir pris connaissance des modalités de participation.

Avant toute validation de participation, le-a joueur-se doit s'enregistrer en remplissant le formulaire proposé avec des informations complètes et exactes. Toutes informations et coordonnées partielles, erronées ou tronquées, entraîneront l'annulation de la participation sans recours possible. Le joueur sera également amené à donner une adresse e-mail.

Une seule participation par joueur-se est tolérée. Toute participation multiple sera annulée. Un contrôle sera effectué le samedi avant le tirage au sort.

A la fin du jeu, un tirage au sort sera réalisé à La Traverse (8, rue du commerce de Vannes) dans la salle principale, le samedi 28 mars 2026 au soir, lors de la cérémonie de remise des prix du festival afin de désigner le-a gagnant-e du lot.

Article 5

Description du lot

Le-a gagnant-e du jeu concours remportera un lot de 2 billets d'avion aller-retour sur vols directs Icelandair en classe Economy au départ de Paris CDG pour Keflavik en Islande

Soit un lot d'une valeur totale de 1240€

Article 6

Conditions d'utilisation du lot

Composition du lot :

- Un vol aller-retour pour 2 personnes au départ de Paris (CDG) pour Keflavik (KEF) en Islande, avec la compagnie aérienne ICELANDAIR en classe Economy, taxes incluses et une pièce de bagage en soute de 23kg incluse par personne, selon fréquences des vols saisonniers et disponibilités.

Le lot ne comprend pas :

- Les prestations non indiquées dans la rubrique « composition du lot ».
- Les frais de transfert aller-retour du domicile du gagnant à l'aéroport de départ, ni les frais de transfert aller-retour de l'aéroport d'arrivée.
- Les frais d'hébergement et de déplacement sur place non mentionnés ci-dessus.
- Les repas, y compris les repas en vol

- Les pourboires et dépenses de nature personnelle
- Le port des bagages
- Les assurances voyages : assistance/rapatriement/annulation.
- Les frais annexes.

Conditions générales du lot dans sa globalité :

- Le lot sera non modifiable, non prolongeable, non remboursable, non cessible et non échangeable.
- Le-a gagnant-e ne pourra pas recevoir la valeur du lot en numéraire. Il ne pourra être cédé ou revendu en partie ou en totalité. En d'autres termes, le gagnant et son accompagnant/-e devront voyager.
- Si le-a gagnant-e a moins de 21 ans, il devra voyager avec une personne de plus de 21 ans considérée comme majeur-e.
- En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer le lot attribué par un lot de valeur équivalente ou supérieure.
- La validité des lots ne pourra pas être prolongée.
- Le gagnant s'engage à adopter un comportement courtois et respectueux durant toute la durée de la remise et de l'utilisation du lot envers Cinécran et Icelandair. La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du lot tel qu'il est proposé, sans possibilité d'échange, de modification ou de compensation.

Conditions ICELANDAIR :

- Les billets Icelandair devront être utilisés pour un voyage avant fin mars 2027, selon les vols Icelandair, hors période de Pâques, juillet et août, 15 décembre-05 janvier.
- Les billets sont octroyés sous réserve de disponibilité dans la classe de réservation dédiée au moment de la réservation. Icelandair ne pourra être tenue pour responsable de l'indisponibilité des vols aux dates choisies par le-a gagnant-e.
- La demande de réservation des vols Icelandair devra être faite auprès de la compagnie aérienne au minimum 1 mois avant le départ. L'e-mail de contact sera envoyé au gagnant-e.
- Le-a gagnant-a et son accompagnant-e devront voyager aux mêmes dates pour une même destination.
- Les billets émis seront nominatifs, soumis à disponibilités et aux fréquences de vols, non remboursables, non échangeables, non cessibles à une tierce personne. Ils seront envoyés par voie électronique.
- Les repas à bord et attribution de sièges si applicables seront à la charge du-de la gagnant-e et de son accompagnant-e.
- Les taxes d'aéroport et la surcharge carburant sont incluses.
- Le-a gagnant-e et son accompagnant-e pourront voyager chacun-e avec une pièce de bagage en soute de 23kg ainsi qu'un bagage cabine de 10kg.
- Les conditions générales de vente et de transport d'Icelandair s'appliquent aux billets.

Article 7

Vérifications

Les participant-es autorisent les organisateur-ices du festival (Cinécran) et leurs partenaires (Icelandair) à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile. Toute indication erronée entraînera l'élimination du-de la participant-e, de même que les participations multiples avérées.

Article 8

Remise des lots

Le tirage au sort sera effectué publiquement le samedi 28 mars à La Traverse et le·a gagnant·e annoncé·e à cette occasion.

En cas d'absence du·de la gagnant·e, la personne sera contacté·e par courrier électronique pour vérification de ses coordonnées et envoi du lot par e-mail.

Si les coordonnées ne sont pas valides ou si la personne ne se manifeste pas suite au courrier électronique envoyé (30 jours après la date d'envoi du premier mail l'informant du gain), le gain sera perdu.

Article 9

Données personnelles

Les informations communiquées au cours du jeu feront l'objet d'un traitement informatique. Ces informations sont destinées à l'usage interne de l'association Cinécran et de la compagnie aérienne ICELANDAIR après accord donné au moment du remplissage du formulaire.

Conformément au droit applicable en matière de données personnelles, les participant·es peuvent demander à ne pas figurer dans le fichier ainsi créé.

Les participant·es disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, qui pourra être exercé auprès de l'organisateur.

Article 10

Droit de propriété littéraire et artistique

Chaque participant·e déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, Cinécran ne peut être tenu responsable en cas de réclamations, poursuites, différents ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 11

Responsabilité

L'organisateur se réserve en outre, le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de proroger le présent jeu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent et ne saurait encourir aucune responsabilité de ce fait. Toutefois, toute modification éventuelle du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant déposé auprès de l'huissier, avenant qui devra être communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande dudit règlement.

De même, la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, les formulaires de participation étaient perdus (pour quelque raison que ce soit) durant la période du jeu.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable au cas où ce jeu viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu.

L'organisateur se réserve le droit de retirer la participation d'un-e candidat-e dans le cas de dysfonctionnements techniques.

De même, il se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

Article 12

Huissier de justice

Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, Commissaire de Justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, Commissaire de Justice., dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 13

Remboursements

Le jeu concours étant gratuit et sans obligation d'achat, les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur au 1er octobre 2024.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'organisateur :
Association Cinécran
1er étage de la Traverse
8, rue du commerce
56000 VANNES

Les participant-es doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B ainsi qu'une lettre faisant l'objet de la demande.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Article 14

Réclamations

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

Association Cinécran
1er étage de la Traverse
8, rue du commerce
56000 VANNES

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes de la personne participante et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Aucune réclamation d'aucune sorte ne pourra intervenir concernant le jeu au-delà d'un délai d'un mois courant, à compter de la clôture du jeu.

Si les informations communiquées par le-la joueur-se ne permettent pas de l'informer de son gain ou de le lui faire parvenir, il perdra sa qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation à aucun moment.

L'organisateur est seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement dans son intégralité et la renonciation à tout recours.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée par les Tribunaux compétents selon la loi française.

Article 15

Acceptation du règlement

Le règlement présent est disponible sur le site internet de Cinécran cinecran.org jusqu'au 25 mai 2026 à 12h00 (heure France métropolitaine).

Le règlement est également disponible gratuitement sur simple demande envoyée à communication@cinecran.org (envoi du règlement par email).

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'association Cinécran.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Article 16

Politique de confidentialité :

1. Collecte de l'information

Nous recueillons des informations et nous traitons vos données personnelles sur la base de votre consentement, pour les besoins du jeu ou si nécessaire aux fins de nos intérêts légitimes, y compris pour répondre à vos demandes de renseignements et pour personnaliser et améliorer nos offres, produits et services sur le Web en conformité avec vos préférences (art. 6 (1) (a), (b) et (f) du RGPD).

Les données personnelles ne sont collectées que si vous nous fournissez cette information, elles ne sont traitées et utilisées que pour vous fournir des services personnalisés, ou afin de traiter vos demandes, lorsque vous participez à un concours. Les informations recueillies peuvent inclure votre nom, votre adresse e-mail, numéro de téléphone, etc. ...

2. Utilisation des informations

Toutes les informations que nous recueillons auprès de vous peuvent être utilisées pour :

- Fournir un contenu publicitaire personnalisé
- Améliorer notre site Web
- Améliorer le service client et vos besoins de prise en charge
- Vous contacter par e-mail
- Administrer un concours, une promotion, ou une enquête

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment, avec prise d'effet dans le futur. Nous sommes en droit de rediriger des demandes de renseignements portant sur nos produits et services aussi vers un distributeur responsable du produit ou service pertinent et de la région.

3. Confidentialité

Nous sommes les seuls propriétaires des informations recueillies. Vos informations personnelles ne seront pas vendues, échangées, transférées, ou données à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement, en dehors de ce qui est nécessaire pour répondre à une demande et / ou une transaction.

4. Divulcation à des tiers

Nous ne vendons, n'échangeons et ne transférons pas vos informations personnelles identifiables à des tiers. Cela ne comprend pas les tierces parties de confiance qui nous aident à exploiter notre site Web ou à mener nos affaires, tant que ces parties conviennent de garder ces informations confidentielles.

Nous pensons qu'il est nécessaire de partager des informations afin d'enquêter, de prévenir ou de prendre des mesures concernant des activités illégales, fraudes présumées, situations impliquant des menaces potentielles à la sécurité physique de toute personne, violations de nos conditions d'utilisation, ou quand la loi nous y contraint.

Les informations non-privées, cependant, peuvent être fournies à d'autres parties pour le marketing, la publicité, ou d'autres utilisations.

5. Protection des informations

Nous mettons en œuvre une variété de mesures de sécurité pour préserver la sécurité de vos informations personnelles. Nous utilisons un cryptage à la pointe de la technologie pour protéger les informations sensibles transmises en ligne. Nous protégeons également vos informations hors ligne. Seuls les employés qui ont besoin d'effectuer un travail spécifique ont accès aux informations personnelles identifiables. Les ordinateurs et serveurs utilisés pour stocker des informations personnelles identifiables sont conservés dans un environnement sécurisé.

6. Se désabonner

Quel que soit le moment où vous le souhaitez, vous pouvez vous désinscrire et ne plus recevoir d'e-mails.

7. Consentement

En jouant au jeu, vous consentez à notre politique de confidentialité.

Article 17

Adresse postale du jeu :

Association Cinécran
1er étage de la Traverse
8, rue du commerce
56000 VANNES